



Monsieur le Préfet de Région,

Monsieur le Président de Région,

Lors de la réunion plénière du CREFOP Normandie du mardi 10 décembre 2024, nous avons été amenés à devoir nous prononcer par vote sur les demandes d'agrément préfectoraux concernant la formation des élus des CSE.

Or, il apparaît que l'une des demandes émanait de l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM). Nous ne remettons pas en question la réponse technique sur l'instruction du dossier mais plutôt

la question politique qu'elle soulève, notamment sur le fait qu'une organisation patronale puisse délivrer des formations aux membres élu(e)s des CSE.

Cette demande pose à notre sens une question de légitimité.

Dans le passé nous avons déjà été confronté à ce type de demandes qui furent acceptées, ouvrant de fait la possibilité d'organiser ces formations à quiconque (dont certains sont déjà affiliés à des organisations patronale)

Aujourd'hui, nous franchissons un pas supplémentaire en tentant de faire avaliser par les membres du CREFOP la validation de la demande de l'IUMM qui n'est rien d'autre qu'une organisation patronale.

Rappelons, que cette mission de formation des salariés élus est historiquement dévolue aux organisations syndicales de salariés. Chacun doit rester à sa place sur les missions qui lui incombent.

Que penser de la démarche de l'IUMM ?

Quelle aurait été la réaction des organisations patronale à l'inverse ?

Nous qualifions cette démarche d'entrisme patronal, nous souhaitons rappeler que le quadripartisme se doit s'il veut être constructif, respecter l'ensemble des parties.

Il aurait été judicieux pour la sérénité des débats et des relations entre chacun, de ne pas déposer ce type de demande et par la même de ne pas la valider sous prétexte d'un avis favorable de l'instruction.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de Région en notre profond respect.